Envoyé en préfecture le 18/06/2024
Reçu en préfecture le 18/06/2024
Publié le
ID : 004-250400868-20240617-20221806-DE

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le lundi 17 juin 2024 à 10 heures 30, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 11 avril 2024, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :
Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération, 1ère Vice-présidente du syndicat mixte,
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération. 2ème Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Fabienne KREBAZZA, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Madame Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglomération ;
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental.

Assistaient également à la séance :
Madame Sylvie DRUJON D'ASTROS, directrice générale du conservatoire
Monsieur Roland RUZAFA, Directeur adjoint des établissements culturels du Conseil départemental
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA
Madame Sylvie SANCHEZ, Responsable Ressources Humaines du Conservatoire

Etaient excusés :
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Responsable du service de gestion comptable
Madame Cécilia CHEVALIER, Directrice générale des services Provence Alpes agglomération
Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du conseil départemental
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental ;

Envoyé en préfecture le 18/06/2024
Reçu en préfecture le 18/06/2024
Publié le 18.06.24
ID : 004-250400868-20240617-20221806-DE

Délibération n° D–2024–14 (17/06)

OBJET : Droits d'Inscription pour l'année scolaire 2024-2025

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 relative à l'instruction budgétaire et comptable applicable aux budgets principaux de toutes les collectivités et leurs établissements publics,

Exposé des motifs –

Il est proposé pour la rentrée 2024 :

- d'ajouter deux tranches de revenus dans les revenus supérieurs,
- d'appliquer une augmentation de 6,5 % pour tous les cursus.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les tarifs ci-joint,
- **AUTORISE** la Présidente du Syndicat mixte de gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour	6
Contre	
Abstention	

Fait à Digne-les-Bains le 17 juin 2024.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Laurie SARDELLA.

SYNDICAT MIXTE Conservatoire à Rayonnement Départemental Olivier MESSIAEN RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Envoyé en préfecture le 18/06/2024
Reçu en préfecture le 18/06/2024
Publié le 18.06.24
ID : 004-250400868-20240617-20221806-DE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
OLIVIER MESSIAEN

CONSERVATOIRE MUSIQUE DANSE THÉÂTRE DÉPARTEMENTAL 04

TARIFS 2024-2025

HORS DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

TRANCHES CORRESPONDANTS AU QUOTIENT FAMILIAL

QF = RBFDR 12xparts	≤ 399	De 400 à 619	De 620 à 850	De 850 à 1 049	De 1 050 à 1 219	De 1 220 à 1 419	De 1 420 à 1 659	De 1 660 à 1 999	De 2 000 à 2 499	De 2 500 A 2 999	≥ 3 000
JARDIN EVEIL	137 €	149 €	160 €	171 €	182 €	194 €	206 €	216 €	228 €	240 €	252 €
EVEIL & PC	212 €	224 €	234 €	246 €	258 €	268 €	280 €	292 €	302 €	314 €	326 €
INIT/CI	296 €	387 €	489 €	606 €	733 €	836 €	913 €	965 €	1004 €	1043 €	1082 €
CII/CIII	325 €	424 €	538 €	666 €	806 €	919 €	1005 €	1062 €	1103 €	1147 €	1191 €
AD HC	360 €	450 €	554 €	669 €	798 €	901 €	978 €	1029 €	1067 €	1107 €	1147 €
AD CII/III	390 €	489 €	601 €	730 €	871 €	984 €	1069 €	1127 €	1168 €	1210 €	1252 €
ATELIER	296 €	308 €	318 €	330 €	342 €	353 €	364 €	376 €	387 €	398 €	409 €
ATELIER Tous les 15 jours	137 €	149 €	160 €	171 €	182 €	194 €	206 €	216 €	228 €	240 €	252 €
Discipline supplémentaire (limitée à 2)						242 €					

Envoyé en préfecture le 18/06/2024
Reçu en préfecture le 18/06/2024
Publié le 18.06.24
ID : 004-250400868-20240617-20221806-DE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
OLIVIER MESSIAEN

CONSERVATOIRE MUSIQUE DANSE THÉÂTRE DÉPARTEMENTAL 04

TARIFS 2024-2025

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

TRANCHES CORRESPONDANTS AU QUOTIENT FAMILIAL

QF = RBFDR 12xparts	≤ 399	De 400 à 619	De 620 à 850	De 850 à 1 049	De 1 050 à 1 219	De 1 220 à 1 419	De 1 420 à 1 659	De 1 660 à 1 999	De 2 000 à 2 499	De 2 500 A 2 999	≥ 3 000
JARDIN EVEIL	82 €	89 €	99 €	108 €	117 €	125 €	134 €	143 €	151 €	160 €	169 €
EVEIL & PC	108 €	119 €	130 €	142 €	153 €	164 €	176 €	187 €	198 €	210 €	222 €
INIT/CI	147 €	193 €	244 €	301 €	367 €	417 €	457 €	482 €	502 €	521 €	540 €
CII/CIII	163 €	212 €	268 €	333 €	404 €	460 €	503 €	531 €	553 €	574 €	595 €
AD HC	180 €	225 €	277 €	334 €	398 €	450 €	489 €	515 €	535 €	554 €	573 €
AD CII/III	196 €	244 €	300 €	365 €	436 €	493 €	536 €	562 €	584 €	607 €	630 €
ATELIER	163 €	175 €	186 €	197 €	209 €	220 €	231 €	243 €	255 €	265 €	275 €
ATELIER Tous les 15 jours	82 €	89 €	99 €	108€	117 €	125 €	134 €	143 €	151 €	160 €	169 €
Discipline supplémentaire (limitée à 2)					120 €						
Elèves des Ecoles du RESEAU (Barcelonnette-Château-Arnoux-Forcalquier-Gréoux les Bains-Les Mées-Oraison-Reillanne-St Auban-Valensole)					Elève en instrument au CRD04 : 60 % du tarif QF Elève en pratique collective ou formation musicale : 40 % du tarif QF						